



HAL
open science

**”Car je fus de la partie”... Écriture de l’histoire et
surgissement de soi chez César de Nostredame
(1553-1629)**

Isabelle Luciani

► **To cite this version:**

Isabelle Luciani. ”Car je fus de la partie”... Écriture de l’histoire et surgissement de soi chez César de Nostredame (1553-1629). Individu, Récit, Histoire, Oct 2006, Aix-en-Provence, France. pp.53-76. halshs-00459729

HAL Id: halshs-00459729

<https://shs.hal.science/halshs-00459729v1>

Submitted on 25 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Isabelle LUCIANI, « Car je fus de la partie... Écriture de l'histoire et surgissement de soi chez César de Nostredame (1553-1629) », dans *Individu, Récit, Histoire*, colloque international, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence, 19-21 octobre 2006, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 53-76

En 1603, César de Nostredame présente aux États de Provence un livre manuscrit contenant les fragments de divers auteurs sur l'histoire des comtes et autres grandes familles de la province. Il propose aux États de le « ranger en corps d'histoire » et d'en poursuivre l'écriture jusqu'à la fin du siècle précédent¹. C'est ainsi que paraît en 1614 une volumineuse *Histoire et Chronique de Provence*, rééditée en 1624². De fait, Nostredame a parfaitement le temps et les moyens de se consacrer à un tel travail : en 1603, il est âgé de cinquante ans et vit noblement à Salons ; dans les années 1580, il a fréquenté la cour du grand prieur, Henri d'Angoulême, et par ses activités de poète et de peintre, il est resté bien intégré à ce monde lettré qui rayonne depuis Aix³ ; de plus, les fragments qui composent l'ouvrage proviennent pour l'essentiel de son oncle, Jean de Nostredame, dont les *Vies des plus celebres et anciens poètes provençaux* ont été publiées en 1575⁴. Il semble donc logique qu'au début du XVII^e siècle, dans un royaume pacifié où les identités locales peuvent se réaffirmer en dépassant les troubles de la Ligue, Nostredame ait voulu valoriser son héritage pour écrire sa propre histoire de la Provence.

Toutefois, le rapport que le fils du célèbre astrologue de Salons entretient avec le passé ne semble pas aussi simple qu'il y paraît. Lorsqu'il s'adresse aux États, il affirme avoir été « saisi d'un très beau livre écrit à la main »⁵. La formule – « saisi d'un très beau livre » – connote un sentiment de possession que ne dément pas l'Avis au lecteur de *L'Histoire et Chronique de Provence*, lorsqu'il évoque en 1614 la voix d'outre-tombe qui lui a commandé ce travail :

Ce qui me fit entreprendre cette fascheuse besoigne furent quelques hereditaires instructions & bref commentaires qu'un mien oncle paternel, personnage fort rompu en la recherche des choses anciennes & vieilles, presques durant le cours de sa vie avoit curieusement recueilli & desterré⁶.

Or, ce n'est pas la première fois que César se trouve investi d'un tel héritage. En 1555, il vient à peine de naître lorsque son père lui dédie ses *Premieres Centuries*, et s'adresse à lui dans la préface pour :

toy délaisser memoire, après la corporelle extinction de ton progeniteur, au commun profit des humains, de ce que la Divine essence par Astronomiques revolutions m'[a] donné cognoissance⁷.

¹ Extraits des délibérations des États cités par César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique de Provence*, Lyon, Simon Rigaud, 1614, « Deliberations & Ordonnances faites aux Estats », p. 5.

² L'ouvrage connaît chez Simon Rigaud une nouvelle édition, enrichie, en 1624 (*Histoire et Chronique de Provence [...] Où Passent de temps en temps et en bel ordre Les anciens Poestes Personnages et Familles Illustres qui ont fleuri depuis VC Ans Outre plusieurs races de France D'Italie, d'Espagne, Languedoc, Dauphine et Piemont y rencontrées avec celles qui depuis se sont diversement annoblies comme aussi les plus signallés combats et remarquables faits d'arme qui y sont passez de temps en temps jusques à la paix de Vervins*).

³ Pour un panorama de la carrière de Nostredame, Cf. Isabelle LUCIANI, « César de Nostredame (1553-1629), ou l'écriture d'un héritier en quête de soi », dans Gilbert BUTI, Anne CAROL (éd.), *Comportements, croyances et mémoires. Europe méridionale XV^e-XX^e siècles*, Aix-en-Provence, PUP, p. 211-232.

⁴ Jean de NOSTREDAME, *Les Vies des plus celebres et anciens poètes provençaux qui ont floury du temps des comtes de Provence, recueillies des oeuvres de divers autheurs*, Lyon, A. Marsilii, 1575.

⁵ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, op. cit., « Deliberations & Ordonnances faites aux Estats », p. 5.

⁶ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique de Provence...*, op. cit., « Quelques Advis au Lecteur », p. 17 (cf. texte 1 en annexes, l. 4-6).

Dès sa naissance, César de Nostredame se trouve donc défini comme le passeur de la mémoire d'un autre ; et quelques dix années plus tard, lorsque Nostredamus connaît sa « corporelle extinction », il devient l'unique dépositaire de l'œuvre paternelle. C'est devoir accepter, en quelque sorte, de le porter en soi, et d'en être saisi comme il est encore saisi, en 1603, par le livre manuscrit de son oncle. En 1594, d'ailleurs, lorsque l'ancien secrétaire de son père, Jean-Aimé de Chavigny, publie son *Brief discours sur la vie de M. Michel de Nostredame*, tout le poids de cette responsabilité apparaît. En effet,

le premier des masles nommé Cesar, personnage d'un fort gaillard et gentil esprit, est celuy auquel il a dedié ses Centuries premieres : duquel nous devons esperer de grandes choses⁸.

Ce n'est donc sans doute pas un hasard si dès 1595, année qui suit la publication de Chavigny, César s'investit pour la première fois dans l'espace public, en préfaçant, à quarante-trois ans, la publication posthume du poète Louis Bellaud de la Bellaudière ; puis en manifestant, en 1598, son engagement municipal comme premier consul de Salons ; ou en publiant, en 1600, des vers pour la venue du roi dans sa ville⁹ ; et en recevant enfin des États de Provence, en 1603, la promesse de 3000 livres, afin de récompenser de

tant de veilles et travaux que sesdits prédecesseurs ont employé au recueil de tant de pièces et qu'il sera nécessaire audit de Nostredame de consumer, pour le ranger en corps d'histoire...¹⁰

Mais là encore, il s'agit tout autant de récompenser les auteurs défunts que le propre travail de Nostredame. En ce sens, son écriture de l'histoire interfère en permanence avec une forme de présence particulière des morts : un oncle dont il doit s'approprier l'écriture ; un père dont les prédictions passées se projettent sur ce temps historique en grande partie réalisé ; et toute la mémoire d'une famille juive convertie à la fin du XV^e siècle, et dont le travail de reconstruction du passé a assuré l'intégration à l'identité collective de la Provence¹¹. De surcroît, lorsqu'il écrit sa *Chronique*, César n'est plus seulement le passeur de l'œuvre familiale ; sa jeune épouse, Claire de Grignan, a perdu en 1607, selon la formule saisissante de Paul de Grignan, « un enfant qu'elle fit mort lors de sa mort » : il demeure alors l'ultime réceptacle, et pour ainsi dire le tombeau de cette mémoire¹². Est-ce là la clé des tensions qui existent, dans la *Chronique*, entre le récit d'une histoire collective, le poids des héritages familiaux et la difficulté de l'affirmation de soi ? Cette tension émerge en effet dès les premières pages de ce volumineux ouvrage.

En quête de reconnaissance : de la filiation à l'affirmation de soi

⁷ Michel de NOSTREDAME, *Les Propheties*, Lyon, Pierre Rigaud, 1566, Préface A ses *Propheties*. Ad *Caesarem Nostradamum Filium*, p. 1 (non paginé).

⁸ Jean Aimes de CHAVIGNY, *La premiere face du Janus françois, Brief discours sur la vie de M. Michel de Nostredame, jadis Conseillier et Medecin ordinaire des rois tres chrestiens Henri II du nom, François II et Charles IX*, Lyon, 1594, p. 6.

⁹ Sur ce déclenchement tardif de la carrière littéraire, cf. l'article cité en note 3.

¹⁰ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique ...*, op. cit., « Deliberations & Ordonnances faites aux Estats », p. 5.

¹¹ Jean-Yves Casanova, dans sa thèse soutenue en 1990 à l'Université de Montpellier (*Historiographie et littérature au XVI^e siècle en Provence : l'œuvre de Jean de Nostredame*), met en perspective cette tâche de reconstruction mémorielle dont Jean de Nostredame est le principal artisan.

¹² Claire de Grignan, fille d'Adam de Craponne, décède le 9 septembre 1607, comme nous l'apprend le *Livre de raison de Paul de Grignan, et de ses descendants, 1606/1772, copie dactylographiée du manuscrit original se trouvant aux archives de la commune d'Istres*, déposée à la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, fonds patrimoniaux (in-4 1954), fol. 49.

L'*Histoire et Chronique de Provence* s'ouvre au lecteur par un interminable paratexte, comme si l'auteur ne parvenait pas à sortir du métadiscours pour entrer dans son œuvre : après la dédicace au roi puis aux États suit un discours intitulé *De l'histoire en général*, longue présentation de l'ouvrage, dans laquelle Nostredame ne résume pas seulement les événements à venir, mais revient aussi sur ses choix d'écriture, par exemple sur la diversité des anecdotes ; l'*Ichonographie ou plan de cette histoire*, précède ensuite *Quelques avis au lecteur*, dans lesquels César justifie l'utilité de son travail, les choix stylistiques, la chronologie, et à nouveau, plus longuement, la place accordée aux anecdotes ; viennent alors une nouvelle dédicace au roi, et, quelques pages plus loin, un *Discours de la noblesse*, qui se présente comme une réflexion idéologique sur la noblesse contemporaine alors que nous sommes dans le chapitre sur les comtes de Barcelone¹³. Dans les *Quelques avis*, Nostredame explique qu'il conçoit ces pièces comme autant de « perrons » au seuil desquels il reçoit son lecteur, véritable rencontre qui s'achève par l'insertion de son portrait¹⁴. Or, cette rencontre est tout entière placée sous le signe d'une tension entre l'individualité qu'il donne à connaître et les déterminations externes de son travail. Ainsi, lorsqu'il énumère les motivations de son œuvre, il ajoute au commandement posthume de son oncle et à l'encouragement des États, l'injonction de sa nature propre,

un génie naturel qui me faisant naistre peintre et poëte, m'a tousiours depuis ma plus tendre jeunesse, rendu enclin à la curiosité & cognoissance particuliere des diverses armoiries, enseignes, tymbres...¹⁵

La présentation de l'héritage familial est également ambiguë. D'un côté, Nostredame reconnaît devoir quasiment tout à l'héritage de son oncle : l'impulsion initiale (« quelques héréditaires instructions ») et surtout l'ensemble de la matière utilisée, puisqu'il souligne, toujours dans le même avis au lecteur, l'ampleur de ce travail,

desterré tant des Archives du Palais d'Aix, des vies, vers & fragmens des Poëtes Provençaux, que d'infinies pancartes, escritures, & vieils documens des plus nobles maisons de Provence [...] jusques au periode du quinziesme siecle¹⁶.

Le travail de César se résumerait alors, comme l'affirment les États, à « embellir » l'œuvre de la vie d'un autre. Mais simultanément l'œuvre d'une vie (« presque durant le cours de sa vie »¹⁷) se réduit à « quelques bref commentaires qu'un mien oncle paternel [...] avoit curieusement recueilli »¹⁸, tandis que les « fragments des Poëtes, pancartes, escritures & vieils documents... » renvoient à une accumulation désordonnée dont le collectionneur ne semble pas avoir tiré parti, puisque « la mort arresta là & sa vie, & son dessein, il y a ja trente six ans »¹⁹. Or, l'intertextualité qui joue entre les pièces du paratexte dévalue d'autant plus cette activité de compilation que dans l'*Iconographie ou plan de cette histoire*, Nostredame a défini le travail d'historien par analogie avec celui de l'Architecte comme l'activité libérale de celui qui sait ordonnancer les faits :

¹³ On trouve ainsi la dédicace au roi (p. 1-2) et aux trois États de Provence (p. 3-5) ; puis le discours *De l'histoire en général* (p. 6-10), l'*Ichonographie ou plan de cette histoire* (p. 11-17), *Quelques Avis au lecteur* (p. 17-19), le *Privilège du Roy* (p. 19) et la dédicace à Henri IV puis à Louis XIII et Marie de Médicis (p. 20).

¹⁴ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique de Provence...*, *op. cit.*, p. 19 bis. Le *Discours de l'histoire* en fait un art qui « consume l'esprit, sèche les os » (p. 7), ce que le portrait, dont on ne connaît pas l'auteur, tend effectivement à prouver (Cf. annexes, document 1).

¹⁵ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique de Provence...*, *op. cit.* « Quelques Avis au Lecteur », p. 17 (cf. annexes, document 1, l. 17-19).

¹⁶ *Ibid* (cf. annexes, document 1, l. 7-8).

¹⁷ *Ibid* (cf. annexes, document 1, l. 6).

¹⁸ *Ibid* (cf. annexes, document 1, l. 4-5).

¹⁹ *Ibid*. (cf. annexes, document 1, l. 8-9).

Les consonances qui sont entre le souverain Architecte & le souverain Historien sont telles & tellement accordantes que les conditions, les Arts, les sciences et les qualités requises & désirées à l'un, sont nécessairement requises et désirées à l'autre, estant leur sympathie si parfaite que comme l'Architecte doit estre très-excellent Historien, l'Historien aussi doit estre tres-excellent Architecte, parce que le corps [...] d'une Histoire, doit estre conduit avec telle symétrie²⁰...

... tant et si bien qu'on peut se demander jusqu'où le choix de la locution consacrée, « ce que j'ay voulu mettre en publique evidence pour rendre à Cesar ce qui est à Cesar »²¹, appliquée à Jean par son neveu César, ne tient pas quasiment du lapsus révélateur pour ce qu'il estime devoir en fait lui revenir réellement. D'ailleurs, les conditions mêmes de la transmission familiale apparaissent peu satisfaisantes, car, toujours dans ce même texte, Nostredame rappelle que

après sa mort, ce si long & louable travail se trouva tellement esgaré & perdu qu'il ne parvint en mes mains que presque trente ans apres qu'il fut sorti de ce monde²².

Bien qu'on ignore encore les causes de cette disparition, le jeu de l'intertextualité opère à nouveau et connote cet aveu d'une once d'amertume²³. En effet, quelques pages plus loin, alors qu'il évoque l'histoire de la Provence sous les rois d'Arles, César précise qu'il se fonde ici sur

ce que feu Louys de Gallaup sieur de Chasteuil [...] en avoit recueilly de divers auteurs, que Jean de Gallaup, Docteur és loix son fils aîné m'en a donné de la propre main de son pere, que l'incomparable, longue & indissoluble amitié, qui avoit esté entre luy et moy jusques à sa mort, ne me permet de loïer avec plus d'excez²⁴.

Par la médiation symbolique du geste amical, César se montre digne de recevoir le don d'un père fait à son fils : véritable récit substitutif de cette transmission manquée au sein de sa propre famille.

Dès lors, le *Discours de la noblesse* inséré dans l'histoire des comtes de Barcelone prend tout son sens. En apparence, il relaie le vieux topos fondateur de la noblesse qui oppose vertu personnelle et vertu héritée. Les premières lignes tendent notamment vers la défense d'une noblesse de race, car c'est

une particuliere grace du Souverain [...] de prendre jour de parens illustres et renommez [...] la suite desquels vient comme à transfondre & verser d'un corps à l'autre je ne sais quoi de plus genereux et reluisant au sang et aux mœurs...²⁵

Mais très vite, Nostredame s'emporte contre les abus de cette croyance :

De moy je ne pourray jamais persuader à mon esprit que l'homme lasche, oisif, ignorant, & vicieux, de quel pere excellent qu'il soit tiré, puisse avoir ny meriter legitiment le nom de Noble²⁶.

Or, si Nostredame semble tellement concerné, c'est que cette question fait écho à sa propre quête de légitimité. En 1629, alors qu'il est âgé de 75 ans, il est toujours troublé par la

²⁰ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique ...*, op. cit., *Ichonographie ou plan de ceste histoire*, p. 11.

²¹ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique de Provence...*, op. cit. « Quelques Advis au Lecteur », p. 17 (cf. annexes, document 1, l. 11).

²² *Ibid.* (cf. annexes, document 1, l. 9-10).

²³ Jean-Yves Casanova nous apprend bien que la bibliothèque de Jean fut en grande partie dispersée au tout début des guerres de Religion ; mais César mentionne ici une disparition ultérieure du manuscrit.

²⁴ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique ...*, op. cit., p. 87, à propos de « L'Histoire de la Provence sous les Roys d'Arles ».

²⁵ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique ...*, op. cit., « Discours de la noblesse », p. 95-101.

²⁶ *Ibid.*, p. 104.

crainte qu'on attribue à sa célèbre filiation l'essentiel de son mérite ; ainsi, lorsque son ami Peiresc lui obtient un brevet de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, il lui écrit :

Pour ce qui est du titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, je crains [...] qu'il m'apporte plus d'esbahissement que de louanges, et à moy pas d'avantage : [plusieurs] estimant que ce peu de lustre que mon géniteur me laisse ne me soyt en vain, et qu'il ne descende que de cette qualité [...].
[PS]. Monsieur, si vous trouvez à propos de mentionner au brevet, le plus succinctement qui se pourra, le nom de feu mon père [...], que cela n'y pas superflu²⁷.

Ce désir contradictoire de revendiquer une filiation prestigieuse sans s'y perdre totalement aux yeux des autres suggère une difficulté toujours intacte à concilier l'image qu'il a de lui et les raccourcis forcément simplistes de la réputation sociale. En même temps, cette quête de reconnaissance n'est-elle pas l'une des clés de lecture de la *Chronique* ? Derrière le récit historique, d'autres configurations se feraient jour, expliquant ces fragments biographiques, parfois implicites et peut-être inconscients.

Le monde selon César : l'expérience du mépris social

Les schèmes narratifs qui structurent la rencontre de l'histoire collective avec le récit de soi suggèrent notamment un sentiment de violence sociale intériorisé dès l'enfance.

En octobre 1564, par exemple, le roi Charles IX fait son Entrée dans la ville de Salons. Dans la *Chronique*, César ne construit pas son récit autour du roi, mais autour des honneurs dont son père fut gratifié :

[Les] Consuls [...] honorablement accompagnés des plus nobles & plus apparens bourgeois de la ville, supplierent bien instamment Michel de Nostradame, personnage le nom duquel suffit assés, de vouloir estre avec eux, & parler à sa Majesté au point de la reception, estimant à l'avanture non en vain, qu'elle auroit un contentement particulier de le voir²⁸.

Et lorsque ce père rencontre le jeune roi, il apparaît

hors de soy par un aise extraordinaire qu'il sentit à ceste instant de se voir tant humainement accueilly d'un tel & si grand Monarque duquel il estoit né subject²⁹.

Mais le récit familial ne s'en tient pas à cette glorification. Rapidement, il se transforme en un rituel public de réparation, pour des violences subies par son père quelques années auparavant ; ainsi, s'il se sent si bien accueilli par « un tel & si grand Monarque duquel il estoit né subject », c'est pour se tourner, dans la même phrase, vers ses concitoyens, et

comme indigne contre sa propre terre, [prononcer] ces mesmes paroles : *O ingrata patria, veluti Abdera Democrito*, Comme s'il eut voulu dire : ô terre ingrate [...] voyez l'estat que mon Roy daigne encore faire de moy ! Ce qu'il disoit sans doute assez ouvertement [...] contre le rude & incivil traitement que certains seditieux [...], gens de sac & de corde, bouchers sanguinaires, & vilains Cabans* avoyent fait à luy qui donnoit tant de gloire à son pays³⁰.

La citation latine, brève et grandiloquente, fait figure d'imprécation contre cette foule de paysans et d'artisans qui, au printemps 1560, s'en est prise à certains notables de la ville. L'exégèse de César parachève le processus de réparation en identifiant les coupables aux yeux

²⁷ César de NOSTREDAME, *Lettres inédites, écrites de Salon à Peiresc en 1628-29*, éditées par Philippe Tamizey de Larroque, Marseille, 1880, lettre du 29 mars 1629.

²⁸ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, p. 802, année 1564 (voir l'ensemble du récit en annexes, document 3, l. 1-6).

²⁹ *Ibid.*, (annexes, document 3, l. 15-16).

³⁰ *Ibid.* (annexes, document 3, l. 17-21).

de la postérité des lecteurs. Mais il passe sous silence les accusations de luthéranisme qui avaient alors pesé sur ces notables³¹. Or, dans les passages de la *Chronique* consacrés à l'année 1560, César a parfaitement relevé cette particularité de la révolte. Il parvient donc à occulter la dimension religieuse du conflit pour n'en retenir que sa dimension politique et sociale bien réelle, mais réduite ici à une affaire personnelle : ainsi, par l'effet déformant du souvenir d'enfance, le récit met en scène Michel de Nostredame seul contre tous, « gens de sac & de corde, bouchers sanguinaires, & vilains Cabans* », et dans la note marginale qui commente le texte, « les brassiers, vigneron & (autre telle) farine d'hommes »... Soit aussi, dans la petite ville de Salons, une violence « de proximité », émanant, comme si souvent au cours des guerres de Religion, de voisins, et parfois même d'amis : bien plus que la violence physique, c'est donc la violence morale qui domine largement ce souvenir d'enfant, fondé sur un sentiment d'impuissance du fils à aider son père. Ainsi, dans la note marginale, comme si les mots passaient encore difficilement sur le papier, l'auteur commente : « les Cabans l'avoient tres indignement traité pour ses moyens & sa bourse »³². Le héros de l'Entrée royale n'est plus qu'une simple victime, contrainte à la passivité, et pire encore, réduite à son argent. Alors que le roi le traite « tant humainement », la violence des Cabans s'opère « très indignement », et donc dépouille l'individu de sa dignité d'homme. La violence populaire rejoint donc ici les dérives de la noblesse dénoncées plus tôt, en s'attachant elle aussi à des signes extérieurs pour s'en prendre à la personne.

L'épisode pourrait être anecdotique ; mais cette dialectique idéale de la violence sociale et de sa réparation publique ne constitue pas un schème isolé dans le discours de l'auteur. Tout d'abord, il appartient à la mythologie fondatrice des Nostredame. Dans cette famille de néophytes, c'est Pierre de Sainte-Marie, le grand-père maternel de Michel et Jean, qui joue le rôle d'ancêtre tutélaire. Tout comme Michel, il fut médecin et astrologue, et transmet lui-même son savoir à son petit-fils, si l'on en croit le témoignage de Chavigny évoquant « le trespas de son bisayeul maternel, qui luy avoit donné comme en ioüant un premier goust des celestes sciences »³³. Or, les passages que Jean lui consacrent mettent l'accent sur l'humiliation dont il fut victime à Arles, dans les années 1460, lorsque « les apotiquères, feyrent antandre aux consulz [...] que luy Pierre de Nostredame faysoit les compositions, l'accusant qu'il les brouilloit et falsifioit »³⁴. Pierre est alors chassé de la ville, mais le récit familial s'achève par la réparation : le médecin entre à la cour du roi René. De cette trame, César ne retient pour sa chronique que la partie optimiste : « Pierre de Nostredame Medecin du duc de Calabre & de René estoit bisayeul de Michel pere de Cesar autheur de cette Histoire »³⁵. Il étoffe ainsi le récit d'un protecteur supplémentaire, ce qui démontre à *contrario* toute l'influence de l'anecdote passée sous silence³⁶.

³¹ Sur ces accusations, et l'entrelacement des motivations sociales, politiques et religieuses de ce soulèvement, des recherches sont en cours.

³² César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, p. 802, année 1564 (annexes, document 3, notes marginales).

³³ Jean Aimes de CHAVIGNY, *op. cit.*, p. 1.

³⁴ Jean de NOSTREDAME, *op. cit.*, notice pour l'année 1469.

³⁵ César de NOSTREDAME, *op. cit.*

³⁶ L'anecdote transite aussi par l'expérience personnelle de Michel, évoquée dans son *Excellent & moult utile Opuscule*, lorsqu'il se trouve à son tour confronté à la corporation des apothicaires : « « Ne vous fies pas à tous apotichaires [...] que pour un qu'il en y a de bon, qu'il en y a cent & mille qui sont meschants, ou les uns sont pou[v]res qu'il [sic] n'ont dequoy la faire : les autres sont riches & puissants, mais il [sic] sont avars & corrompus, que [...] n'y mettront la moytie, ny possible le tiers du contenu de la recepte : les autres sont ignorants, [...] : les autres sont salles, & mal netz, qui font ce qu'ilz font deshonestement. Je ne dis point qu'il n'y en ayt qui ont le tout : ilz ont dequoy : ilz ont bonne conscience : ilz ont le sçavoir, mais ilz sont negligentz [...] » (*op. cit.*, p. 98-99). La mémoire familiale de ce schème narratif doit encore être approfondie.

Ce schème explique aussi une lecture systématiquement désenchantée des liens sociaux. La visite de Charles IX, par exemple, s'achève sur le désenchantement absolu de la magie royale :

Pendant son séjour [le roi] fut desirieux de voir plus amplement mon pere, qu'il envoya querir expres, auquel apres plusieurs discours sçachant fort bien que le feu Roy Henry second de tres heroïque memoire son pere, en avoit fait cas particulier, & l'avoit beaucoup honoré à son voyage de France, il fit despecher avec un present de deux cents escus d'or, & de la moytié autant que la Reyne luy donna ses patentes de Conseiller & Medecin ordinaire, aux gages, prerogatives & honneurs accoustumez. Douces et agreables choses, si elles eussent eu quelque fermeté plus durable & pour luy & pour les siens [...]. Ces Royalles faveurs qui ne durerent qu'un moment semblerent estre les signes, & avant-courriers certains qu'un plus grand Roy que celuy de France l'envoyeroit bientost querir pour respondre à son tribunal, comme par apres nous verrons.

Nous ne sommes plus tout à fait ici face au roi de France, mais plutôt face à deux adolescents – âgés de 13 et 14 ans – entièrement définis par leur relation filiale (« il fut désireux de mon voir *mon père* », « sachant fort bien que *son père* en avait fait cas particulier ») : et là où César, quarante ans plus tard, continue de défendre la mémoire de son père ; Charles ne parvient pas à honorer pendant deux ans les consignes du siens... Le ravalement de la dignité royale sous « un plus grand Roy que celuy de France » exacerbe alors le sentiment d'injustice et de revanche posthume – et trouve peut-être un écho dans la représentation plus globale de la nature du roi, privée dans le *Discours de la Noblesse* de toute capacité de faire ou de défaire les nobles. Ainsi,

soit que la Noblesse soit une qualité de l'ame, ou du corps, il est bien certain que le Prince n'y peut adjoûter ny diminuer, comme n'estant besoigne de sa main ny de son eschole, puis que le pouvoir qu'il a sur l'extinction de la vie n'a aucun empire ni commandement sur la belle symmetrie & proportion des membres qu'il n'a pas composez³⁷.

Quinze ans plus tard, en 1628, on retrouve cette amertume chronique dans une lettre adressée à Peiresc. Nostredame y dénonce cette fois l'attitude de la noblesse, qui n'a toujours pas versé la somme promise par les Etats en 1603 :

[L]'injuste ingratitude et le tort que le corps que j'ay le plus rehaussé [...] me fait jusques icy, quoy qu'il luy revienne plus de honte, qu'à moy de dommage, [...] m'a tellement desdaigné que j'ay cessé de passer outre pour en recevoir [...] un tant ingrat payement, et une si disproportionnée reconnoissance, si non plustost mesconnoissance [...]. Je fais un poème de l'ingratitude où il est fort dangereux que je donne un quolibet à messieurs de la noblesse pour le tort qu'ils me font de ne me vouloir payer les deux cents écus que légitimement ils me doivent³⁸.

« Injustice », « ingratitude », « honte », « dédain », « méconnaissance », « légitimité » : nous ne sommes pas ici dans une attente de prestige, et encore moins dans l'attente d'une rétribution financière, mais dans l'expérience sociale du mépris. Comme le montrent aujourd'hui les théories de la reconnaissance, ne pas reconnaître son ouvrage, c'est refuser la valeur de sa contribution sociale – tout comme les Cabans causaient du tort à celui « qui donnoit tant de gloire à son pays » – et c'est renvoyer l'individu lui-même au néant³⁹. De là l'obstination de César à exister par l'écriture, en quête d'une reconnaissance toujours insuffisante malgré son succès relatif – puisque la *Chronique* est réédité en 1624, mais fait aussi l'objet de vives critiques, notamment de Peiresc⁴⁰. La menace bien dérisoire d'un

³⁷ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, « Discours de la noblesse », p. 100.

³⁸ César de NOSTREDAME, *Lettres inédites...*, *op. cit.*, lettre du 20 mai 1628.

³⁹ Cf. Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Edition du Cerf, Paris, 2000, 232 pages.

⁴⁰ Nicolas Claude Fabri de PEIRESC, dans son *Jugement et censure de ceux qui ont escrit l'histoire de la Provence*, entend « désabuser » les lecteurs de César (cf. *Abrégé de l'histoire de la Provence et autres textes*

« poème de l'ingratitude » participe de cette logique : imposer sa visibilité, au sens propre du terme, à ceux qui refusent de le voir. C'est cette forme d'écriture qui envahit également la *Chronique*.

Un démiurge égocentrique : l'intimité du sujet projetée dans la mémoire collective

Il y aurait beaucoup à dire des stratégies de valorisation sociale utilisées par l'auteur : les délibérations des États de Provence en sa faveur, imprimées au début de l'ouvrage ; les éloges dithyrambiques adressés au duc de Guise, son propre patron, qu'il qualifie entre autres choses de « Jeune César »⁴¹ ; ou bien encore l'intégration d'une mémoire familiale embellie déjà par Jean de Nostredame à l'histoire de la Provence. C'est ainsi que la patronyme des Nostredame – étendu à la branche maternelle des Sainte-Marie – fait l'objet d'une particulière reconnaissance dans les anecdotes de la *Chronique*, par exemple lorsque Michel de Nostredame se rend à Paris après avoir publié ses premières *Centuries* :

La Roynie [...] mande incontinent [...] ce personnage que le Roy desire voir. Parquoy [il] se rend aux murs de Paris le 15 du mois d'Aoust, jour de l'Assomption nostre Dame, lui qui en portoit le nom, allant descendre à l'enseigne de saint Michel pour rendre l'auspice heureux entièrement accompli⁴².

Ailleurs encore, lorsqu'il évoque le décès du roi Henri II en 1559, c'est le fameux quatrain prophétique de son père qui est mis en valeur dans le récit⁴³.

Mais au-delà de ces stratégies, l'écriture de la *Chronique* permet aussi une véritable écriture de soi : non pas une écriture *sur* soi, avec tout ce qu'elle peut avoir de faussement réflexif – l'individu n'étant jamais vraiment celui qu'il peint ; mais l'écriture d'un individu qui, lorsqu'il configure les faits et les causes pour les « ranger en corps d'histoire », en dit forcément autant sur lui que sur l'événement qu'il dit. Le récit historique devient alors un univers de ressources où l'auteur fait émerger les schémas justificatifs de sa propre existence.

Dans le *Discours de la noblesse* par exemple, lorsqu'il dénonce la fermeture de l'ordre nobiliaire, les exemples choisis n'ont rien d'anodins :

Si l'excellent Medecin [...] qui survient à une grande cité, ou qui est auprès de la personne du Prince [...] n'est digne d'un eschantillon de noblesse, [...] que deviendra sa vertu, son sçavoir & sa profession, les longues veilles qu'il a passées à l'acquisition d'une si divine science ?⁴⁴

« L'excellent médecin qui survient à une grande cité », voilà qui rappelle par exemple la présence de son père dans plusieurs villes touchées par la peste, comme Aix et Salons en 1546, présence qui nous renvoie à la fois à la mémoire familiale et collective puisque Michel de Nostredame en donne le récit dans son *Excellent et moult utile Opuscule*⁴⁵. La personne du Prince nous renvoie aussi bien à Michel, médecin ordinaire du roi depuis 1564, qu'à Pierre de Sainte-Marie auprès de la famille d'Anjou. Les « longues veilles » sont un lieu de commun de l'humanisme, mais elles rappellent également les « vigiliations nocturnes » décrites par Michel dans la Préface des *Centuries* qu'il dédie à son fils.

inédits, Avignon, Aubanel, 1982, p. 23). Sur cette question, cf. J. Ferrier, « Les pionniers de l'historiographie provençale », dans *Provence Historique*, t.35, fasc.139, 1985, pp. 39-45.

⁴¹ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, p. 16.

⁴² *Ibid.*, p. 776.

⁴³ *Ibid.*, p. 782.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁵ On peut y lire en effet qu'en « *L'an mil cinq cens quarante six [...] je feus esleu & stipendié de la cité d'Aix en Provence, où par le senat & peuple je fus mis pour la conservation de la cité, où la peste estoit tant grande, & tant espouventable, que commença le dernier de May, & dura neuf moys tous entiers (Excellent & moult utile opuscule à tous necessaie, Lyon, A. Volant, 1555, p. 50).*

Chemin faisant, on pourrait relever d'autres échos : par exemple, lorsque César évoque un homme politique romain, Claudius Appius Caecus, comme « le premier, qui osa faire appendre au temple de Bellone les armes, les escussons, les timbres & les images de ses ancêtres »⁴⁶, voilà qui légitime l'importance conférée par César aux armes de sa propre famille, armes qu'il publie dans la *Chronique* pour l'année 1566⁴⁷. Or, Appius était consul – comme César ; et Rome lui doit la Via Appia – comme la Provence doit son canal à Adam de Craponne, parent de César par alliance⁴⁸. De même, lorsque César nous apprend qu'« Apinas & Tusculum, meschans & petits Bourgs, n'empescherent aucunement la Noblesse de Caton, de Ciceron, ny de Marius »⁴⁹... toute ressemblance avec Salon n'est peut-être que purement fortuite ! De même encore, lorsqu'il fait l'éloge d'un certain Abraham Salomon, « très savant et célèbre philosophe que le roi René prit à son service en 1445 », ce n'est peut-être pas l'indice d'une référence cachée à Pierre de Sainte-Marie, le grand-père maternel qui se convertit au catholicisme au XV^e siècle, mais c'est tout de même assez troublant... Enfin, lorsque César bascule du personnage historique à son plaidoyer personnel, l'omniprésence du récit de soi dans l'histoire ne fait plus aucun doute. Ainsi, lorsqu'il évoque la noblesse « du grand Budee, restaurateur des lettres Grecques », reconnue « par Arrest de la Cour des Aides en pleine audience à Paris », il conclut :

A la verité si quelqu'un m'eut demandé des lettres & des parchemins de Noblesse quand ceux de ma ville m'ont honoré des premieres & plus eminentes charges, ausquelles les seuls Nobles & gentils-hommes peuvent par decret Royal & par longue coutume estre promeus, je me serois moqué de luy, & l'auroy renvoyé aux lettres, aux reliques & à la tombe de mon geniteur où il auroit veu ses qualités. [...] Et touchant mon regard qu'il s'informat de ma vie, de mes mœurs, de mes actions & de ma qualité⁵⁰.

L'écriture de l'histoire, en ce sens, apparaît bien comme une ressource de la construction de soi. Elle force la reconnaissance, non pas en peignant l'auteur sous les traits d'un acteur ou d'un héros de l'histoire, mais parce que l'auteur devient le démiurge de toute un monde qu'il fait advenir par l'écriture.

Aussi, lorsque l'histoire rencontre la réminiscence d'un souvenir vécu, l'historien peut certes devenir le témoin dont dépend la validité des faits ; mais les faits inversement deviennent les garants de l'existence du témoin, de sa présence indubitable au monde et aux autres dans cette mémoire de référence que constitue une histoire commune.

Revenons donc à l'entrée du roi Charles IX dans la ville de Salons. Nous savons qu'un certain Michel de Nostredame autrefois humilié par ses concitoyens vient de recevoir publiquement la faveur salvatrice du roi. La scène semble presque irréelle :

Adonc l'accompagna mon pere, car c'est de luy que je parle, tousiours costé à costé, avec son bonnet de velours d'une main & un gros & beau jonc marin d'Indie emmanché d'argent de l'autre, pour s'appuyer durant le chemin (parce qu'il estoit quelquefois tourmenté de ceste fascheuse douleur de pied que le vulgaire appelle gouttes) jusques aux portes du chasteau [...] où il entretint fort longuement ce jeune Roy, & la Royne Regente sa mere, qui eurent cette humaine curiosité de voir toute sa petite famille, jusques à une fille de laict. Et de ce me souvient fort bien, car je fus de la partie⁵¹.

⁴⁶ César de Nostredame, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, p. 102.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 803.

⁴⁸ César a épousé Claire de Grignan, petite nièce d'Adam de Craponne, le 24 février 1604 (*Livre de raison de moy, Paul de Grignan...*, *op. cit.*, fol. 48 bis).

⁴⁹ César de Nostredame, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, p. 106.

⁵⁰ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, « Discours de la noblesse », p. 98 (sur le droit d'avoir des armoiries timbrées). Noter qu'on retrouve ici la même ambiguïté entre le désir de s'affirmer par ses seules qualités et celui de recueillir l'héritage paternel.

⁵¹ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, p. 802, année 1564.

L'affectivité du souvenir a supplanté brusquement la narration historique. En même temps, la temporalité du discours a changé : un personnage historique, situé dans une temporalité collective et irréversible, surgit dans le présent d'un individu en train d'écrire ; ou plus exactement, en train de se souvenir : car c'est à ce retard de l'écriture sur le souvenir que renvoie la pause rétrospective – « car c'est de luy que je parle » – comme si l'épisode des cabans l'avait déjà entraîné bien loin de son lecteur, pour qui l'explication s'impose. Cependant, le temps suspendu du souvenir l'emporte sur le récit : « Adonc l'accompagna mon père, ... toujours côté à côté » ; le passé simple ne renvoie plus au temps révolu de l'histoire, mais à la durée de l'action en cours, qui s'éternise dans la vision idéalisée de l'enfant (« toujours côté à côté »). Elle produit une image emblématisée du père, dont les attributs – comme « son bonnet de velours » présent sur chacun des tableaux réalisés par César⁵² – sont magnifiés par l'exotisme du souvenir d'enfance (« jonc marin d'Indie emmanché d'argent » – concurrençant, en quelque sorte, les propres insignes de la royauté, couronne et sceptre). Dès lors, le récit s'égaré dans la parenthèse digressive du quotidien (« il estoit quelquefois tourmenté de ceste fascheuse douleur »). Tant et si bien que ce fragment de vie quotidienne, idéalisé dans le souvenir, semble avoir triomphé dès l'origine de l'extraordinaire d'une visite royale : « ce jeune Roi & la Reine régente eurent cette humaine curiosité de voir toute sa petite famille, jusques à une fille de laict. Et de ce me souviens fort bien car je fus de la partie ». Soit un moment parfait, suspendu hors du temps, où César, par une sorte de réflexe autobiographique, parvient à immortaliser sa propre image, projetée au cœur de cette réalité idyllique. L'écriture conduit ainsi à l'expérience nostalgique d'une forme de présence au monde complètement évidente, antérieure à tout deuil, toute frustration, tout sentiment d'exclusion, dont les autres fragments de la *Chronique* disent au contraire la conscience. Et ce n'est pas tant la rencontre du roi qui semble retenir ici l'attention de l'auteur, que l'inclusion dans un groupe familial depuis longtemps dissout, et plus encore l'évidence de cette reconnaissance paternelle qui nécessairement lui fait défaut.

Un tel désir ne se lit pas seulement dans l'absorption de l'histoire par le souvenir d'enfance ; mais aussi dans l'absorption de la parole du mort par l'écriture de son enfant : en quelque sorte, dans l'incorporation du mort en soi⁵³. Ainsi, lorsque César relate la mort de Henri II, c'est le célèbre quatrain du père qui clôt le récit de la tragédie nationale ; mais ce n'est pas là la seule présence de l'ombre paternelle :

Ce bon Roy au vingt & quatre de Iuillet de l'an cinquante sept, avoit fait publier un Edict fort rigoureux contre les Religionnaires qui se pretendoient reformés [...]. Mais comme la nouvelle de sa mortelle blessure fut espanduë & divulguée, on ne vit que placards scandaleux et seditieux affichez par les cantons de Lyon, & des villes de Provence [...]. C'est icy le commencement d'un grand changement, & d'un trouble merveilleux qui honnira beaucoup d'Autels, desmolira beaucoup de Temples, infectera beaucoup d'esprits, scandalizera beaucoup d'ames, ensanglantera beaucoup de plâines, revoltera beaucoup de villes, renversera beaucoup de chasteaux, gastera beaucoup de peuples, peuplera beaucoup de cercueils [...] & en somme embesoignera beaucoup de Roys à couper les testes d'un tel & si monstrueux Hyde, que Henry, [...] dont les Histoires tesmoigneront à iamais la debonnaireté, & les doctes plumes les héroïques gestes, & le zele religieux [...] avoit commencé de combattre, quand le combat des tournelles [...] arresta là ses entreprises, ses victoires & ses trophées. Infortuné coup de lance, qu'un certain personnage excellent sembloit avoir monstré au doigt à l'un de ses quatrains prophétiques quelques ans auparavant, où il chante ces mesmes vers.

*Le Lyon jeune le vieil surmontera
En champ bellic par singulier duelle,
Dans cage d'or les yeux luy crevera*

Prophétie à la verité estrange...⁵⁴

⁵² Cf. annexes, document 4.

⁵³ Pour reprendre l'expression de Michel BRAUD, « "Ces morts en moi". Le deuil de l'orphelin dans le journal intime », *Deuil et littérature*, n° 21 de *Modernités* (Presses universitaires de Bordeaux), 2005, p. 289-297.

⁵⁴ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, op. cit., p. 782, année 1559

L'écriture des faits historiques (« comme la nouvelle de sa mortelle blessure fut espanduë [...] on ne vit que placards scandaleux... ») se fait tout à coup prophétique (« c'est icy le commencement d'un grand changement qui honnira [...] desmolira [...] infectera [...] ensanglantera [...] renversera... »), comme si la voix du père défunt rejaillissait malgré l'auteur, qui conduit sa plume vers la citation prophétique du quatrain (« surmontera », « crevera »).

Plus efficace encore, dans cette objectivation du lien originel et indissoluble du père et du fils, apparaît le piège rhétorique par lequel César s'incorpore à la destinée paternelle. Ainsi, évoquant l'année 1555, le texte en vient à la publication des *Centuries* :

Il arrive l'an d'après que Monsieur de Nostradame *me dedie estant le bers* et met au jour les *Centuries*, qui le rendans immortel *me feront suyvre* les traces et le chemin de vertu, que luy avoyent frayé ses peres. Au demeurant plustost ne sont ces Propheties en cognoissance, quoy qu'en vers obscurs, & d'un stile sybilin (car il ne faut que telles choses soyent vulgairement prophanées) que le bruit de son nom volle, et se fait ouyr par tout avec beaucoup plus d'admiration qu'il ne m'est seant de l'escrire.

L'essentiel réside ici dans la continuité du « moi » : la première occurrence (« me dédie estant dans le bers ») renvoie le locuteur présent au berceau, dans un passé avéré dont personne, pourtant, ne peut plus réellement se souvenir ; la seconde occurrence (« me feront suivre... ») évoque au futur simple le devenir de ce petit être, avec la certitude qu'il deviendra ce qu'il est au moment où il écrit ces lignes. Le piège rhétorique assure à la fois la permanence de l'individu et l'évidence originelle de la reconnaissance du fils par son père. La narration apparaît alors totalement égocentrée : c'est parce que Michel de Nostredame avait un fils à qui dédier ses *Centuries* que le célèbre ouvrage voit le jour et lui assure la postérité, jusque dans l'écriture de ce fils qui fait encore échos à la dédicace originelle : les vers sont « obscurs » et le stile « sybilin », « car il ne faut que de telles choses soyent vulgairement prophanées », tout comme Michel, dans la préface adressée à son fils nouveau-né, affirmait avoir « retiré [s]a langue au populaire » pour exprimer en « obstruses et perplexes sentences les causes futures »⁵⁵.

Ainsi, l'intimité du sujet, projetée dans la sphère publique de la mémoire collective, tente de restaurer cette confiance en soi par laquelle l'individu, selon la lecture hégélienne d'Axel Honneth, peut conquérir dans la société le respect et l'estime⁵⁶. Or, ce cheminement n'est pas seulement l'exutoire inconscient d'un désir pathologique, qui conduirait au surgissement incontrôlé de soi dans l'espace de la *Chronique* ; il permet l'extériorisation d'une conscience – sans doute douloureuse – de la présence problématique de soi aux autres ; et devient le lieu d'une écriture ironique qui n'est jamais totalement dupe du jugement social dont elle souffre.

L'individu et la société : une analyse critique des hiérarchies sociales

Le traitement de la Ligue marseillaise, à ce sujet, est instructif. Charles de Casaulx, qui s'est emparé du consulat en 1591, est décrit dans la *Chronique* comme un homme de « petit crédit », que seuls des événements extraordinaires ont pu porter au pouvoir. Pourtant, en 1595, lorsque les presses financées par Charles de Casaulx publient avec les œuvres posthumes de Louis Bellaud le premier ouvrage imprimé à Marseille, la préface en revient à César, qui la dédie à « Messieurs Louys d'Aix, & Charles de Casaulx, Viguier, & premier Consul, Capitaine de deux Galères, & Gouverneurs de Marseille »⁵⁷. On sait que Nostredame

⁵⁵ Michel de NOSTREDAME, *Les Propheties*, op. cit., Préface à son fils, p. 2-3 (non paginé).

⁵⁶ Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éditions du Cerf, 2000 (traduit de l'allemand).

⁵⁷ César de NOSTREDAME, *Preface, du Sieur de Nostredame, sur les Poesie Provensales des Sieurs de la Belaudiere, Et de Paul*, dans Louis BELLAUD DE LA BELLAUDIERE, op. cit., p. 11. Charles de Casaulx, maître de la Ligue marseillaise depuis 1590, a été élu premier consul en 1591.

n'a pas participé à la Ligue marseillaise, et il est fort possible que cette préface ne soit que le produit d'une sociabilité lettrée⁵⁸. Pour autant, son contenu est d'une grande clarté politique. Elle défend totalement le bilan de leur consulat :

Ils ont remis vostre ville, que les plus eslevez ne faisoient que despecer par troubles particuliers, et intolérables ambitions [...]. Ils l'ont miraculeusement garantie des trahisons, des menees, du feu, du fer, de la faim, du sang, du meurtre, de la rebellion, de la poudre des mines, & de mil autres inconveniens & perfides inventions, dont les membres de la pauvre & desolee France sont ulcerez, deschirez & attains. Ils ont peuplé vostre Port de Galeres [...], embelly voz ruës de nouveaux bastimens, & somptueux edifices, à l'imitation des braves Romains, dressé l'Imprimerie [...], soustenu [...] vostre religion⁵⁹.

Or, les deux hommes se sont entourés de marchands, de boutiquiers, d'artisans et même de paysans, jusque là exclus de l'administration municipale – catégories qui recouvrent trait pour trait la sociologie des Cabans dénoncés par ailleurs par Nostredame. On retrouve également dans la préface des accents égalitaristes particulièrement agressifs à l'égard des Grands, tels qu'on peut en percevoir parfois dans l'idéologie municipale de la Ligue. En s'adressant aux notables de la ville, César condamne notamment leur étroitesse d'esprit :

Dieu ne se sert pas des niais & faits-neans en des occurrences tant urgentes et si chatouilleuses : Et ne regarde non plus s'ils sont du sang des illustres, & des Roys, ou des simples, et particuliers Gentilshommes & citoyens. [...] Et ne faut jamais murmurer ou dire, cestuy-là n'est que cecy, cestuy-cy n'est que cela [...]. [T]ant de simples & pauvres Gentils-hommes de ce royaume [...] par leur haute prouesse & vertu sont montés presque à la couronne Royale.[...] Pourquoi trouvez vous estrange, si par leur vertu & bon courage accompagné d'une sage hardiesse ils se sont sur-eslevez à quelque haut degré d'honneur et de commandement, en cela ils n'ont fait que ce que tant de simples & pauvres Gentils-hommes de ce royaume ont fait, lesquels par leur haute prouesse & vertu sont montés presque à la couronne Royale : & la memoire en est encor toute clere, fresche, & reluisante. [...] Imitiez-les, & ne les deschirez point avec le trenchant de l'envie⁶⁰.

On pourrait donc supposer qu'entre temps, César rallié à la monarchie comme le reste de la Provence a changé son discours ; retournement d'autant plus facile qu'après 1596 et l'assassinat de Casaulx les invendus de Louis Bellaud ont été expurgés de toute référence au premier consul. Pourtant, d'une certaine manière, la *Préface* de 1595 est rééditée dans la *Chronique*, dans la mesure où les arguments du *Discours de la noblesse* sont totalement similaires. On y lit notamment que :

Le Philosophe Antisthenes l'a creu ainsi : les Stoïciens en ont fait de mesme, s'accordant avec le divin Platon, Ciceron, Seneque.... Un bon entendement (dit le dernier) est ouvert et donné à tous : nous sommes tous Nobles en cela. Socrates n'a pas esté Patrice : la Philosophie n'a pas receu Platon Noble ; ains l'a fait. [...] Tous les hommes, si l'on les veut prendre à leur première source, viennent des Dieux⁶¹.

Ainsi, l'engagement de 1595 survit dix ans plus tard, de manière assez souterraine, dans la *Chronique* dédiée à Henri IV et à son fils. L'écriture personnelle de la *Chronique* ne se résume donc pas à l'extériorisation ponctuelle d'une fracture entre le rapport à soi et le jugement des autres ; elle conserve une réflexivité suffisante pour l'assortir d'une analyse critique des hiérarchies sociales et préserver au sein de cet ouvrage d'histoire les caractéristiques d'un texte d'action.

⁵⁸ César est un ami de Pierre Paul, qui réunit ce recueil. Cf. Auguste BRUN, « Bellaud de la Bellaudière, poète provençal : XVI^e siècle », *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*. Tome XXVI, 1952, p. 41.

⁵⁹ César de NOSTREDAME, Préface de Louis BELLAUD DE LA BELLAUDIÈRE, *Obros et rimos prouvenssalos*, Marseille, 1595, p. 24.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 22-23.

⁶¹ César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...*, *op. cit.*, *Discours de la noblesse*, p. 107.

La *Chronique* de Nostredame permet donc d'interroger les manières de parler de soi, dans un contexte formel, celui des genres littéraires disponibles comme autant de ressources, en l'occurrence ici la présence du récit de soi dans un genre historique encore peu codifié ; et dans un contexte culturel : les conditions de possibilité de la pensée de soi. Mais ces conditions elles-mêmes s'enracinent au premier chef dans la question des formes. En effet, c'est ici par le travail d'écriture que l'auteur tente, durant de longues années, d'imposer aux autres l'évidence de son identité-pour-soi, et de maintenir à ses propres yeux la fiction de cette évidence. C'est cette écriture qui crée le surgissement de soi dans les multiples fragments narratifs où Nostredame s'approprie les faits historiques en les configurant dans les schémas de son histoire personnelle, ou s'incorpore lui-même au récit. L'auteur âgé de soixante ans se donne à voir nouveau-né dans son berceau, objet de la dédicace paternelle ; enfant aux côtés de son père, objet du regard du roi, du lecteur, de l'auteur de ces mémoires, mais aussi témoin de la scène qu'il se commémore des années plus tard, dans le désir d'être en même temps celui qui montre l'image du triomphe paternel et, encore, celui qu'on pouvait voir alors à ses côtés. « Je me voyais me voir... », comme la Jeune Parque de Valéry, César tente de se saisir lui-même dans l'unité de son être, être vu, reconnu, aimé – sous le regard à jamais insaisissable du père absent⁶² ; c'est ainsi qu'il projette dans ces scènes le souvenir d'une image de lui dont nul ne peut se souvenir (« me dédie étant dans le bers ») mais qu'objective la mémoire commune du récit historique. Ces instantanés fantasmés de lui-même nous rappellent, tout comme les autoportraits que Nostredame réalise au cours de sa vie, que la conscience de soi commence par la conscience d'un corps ancré dans un espace. De même, les fragments biographiques de la *Chronique* matérialisent dans l'espace du livre la multiplicité des figures de soi ; une telle écriture ne se réduit pas à une construction littéraire mais confronte sans cesse l'individu à sa multiplicité, pour soi et pour les autres, et superpose au sentiment d'une permanence du sujet l'idée de coexistence, en un même lieu, d'identités sédimentées et toujours là⁶³.

Cette perception de soi n'épuise cependant pas le travail de la *Chronique*. Quand la dimension publique de l'ouvrage, ouvrage d'histoire, relaie au grand jour la quête de reconnaissance bien plus intime de son auteur, sa nature s'en trouve encore modifiée. En effet, le cas de Nostredame nous montre à quel point l'expérience sociale du mépris engendre le retour sur soi, et génère une confrontation, positive ou non, entre les jugements sociaux et l'image revendiquée de soi. Or, les travaux de Fanny Cosandey et Robert Descimon sur les catégorisations sociales de l'époque moderne ont clairement montré qu'il existe dans la société d'Ancien Régime une antinomie déjà forte entre la société d'ordres qui hiérarchise les individus selon leur état, sans accorder la moindre valeur à la dignité de l'homme, et l'aspiration déjà ancienne à une « dignité de l'homme », exacerbée par l'humanisme néoplatonicien du 15^e siècle⁶⁴. Un ouvrage comme l'*Histoire et Chronique de Provence* est

⁶² Sur ce lien de l'être et du désir, de la conscience de soi et du regard, cf. notamment le commentaire de la *Jeune Parque* par Jacques LACAN, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Seuil, 1973, p. 65.

⁶³ Cf. l'analogie archéologique du travail analytique selon Freud : « [Les] débris de la Rome antique apparaissent noyés dans le chaos d'une ville qui n'a cessé de grandir depuis la Renaissance, au cours des derniers siècles [...]. Imaginons, à présent, qu'elle ne soit point un lieu d'habitations humaines, mais un être psychique au passé aussi riche et aussi lointain, où rien de ce qui s'est une fois produit ne serait perdu [...] Sur l'emplacement actuel du [...] Panthéon, nous trouverions non seulement le Panthéon d'aujourd'hui, tel qu'Adrien nous l'a légué, mais aussi sur le même sol le monument d'Agrippa ; et ce même sol porterait encore l'église de Maria Sopra Minerva, ainsi que le temple antique sur lequel elle fut construite » (S. Freud, *Malaise dans la civilisation*, tr de l'allemand par Ch. Et J. Odier, coll. Bibl. de psychanalyse, PUF, 1971, p. 12/14).

⁶⁴ Fanny COSANDY (éd.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. de l'EHESS, 2005.

sans doute à la fois un symptôme mais aussi le support de ces revendications nouvelles de l'individu⁶⁵.

⁶⁵ Cette question reste à approfondir, en s'appuyant notamment sur la pensée stoïcienne de la *Chronique*.

Annexes

Document 1. César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique de Provence [...]* *Où Passent de temps en temps et en bel ordre les anciens Poestes, Personnages, et Familles Illustres qui ont fleuri depuis VC Ans Oultre plusieurs races de France d'Italie, d'Espagne, Languedoc, Dauphiné et Piemont y rencontrées avec celles qui depuis se sont diversement annoblies comme aussi les plus signallés combats et remarquables faits d'arme qui y sont passez de temps en temps jusques à la paix de Vervins, Lyon, Simond Rigaud, 1624 (1614) ; « Quelques Advis au Lecteur », p. 17*

- 1 Il ne me reste plus en ce troisieme & dernier Perron que d'advertir le lecteur honorable & modeste (car qu'est il besoin d'en faire autant aux envieux Dismonides, comme les appellent Demochare nepveu du grand Demosthene) de quelques poincts principaux & asses considerables. En premier lieu, que **ce qui me fit entreprendre cette fascheuse besoigne furent quelques hereditaires instructions & bref commentaires**
- 5 **qu'un mien oncle paternel**, personnage fort rompu en la recherche des choses anciennes & vieilles, presque durant le cours de sa vie **avoit curieusement recueilli & desterré, tant des Archives du Palais d'Aix, des vies, vers & fragmens des Poëtes Provençaux, que d'infinies pancartes, escritures, & vieils documens des plus nobles maisons de Provence [...]** jusques au periode du quinziemesiecle : car **la mort arresta là & sa vie, & son dessein, il y a ja trente six ans** : de maniere qu'**après sa mort, ce si long & louable travail se trouva tellement**
- 10 **esgaré & perdu** qu'il ne parvint en mes mains que presque trente ans apres qu'il fut sorti de ce monde. **Ce que j'ay voulu mettre en publique evidence pour rendre à Cesar ce qui est à Cesar, & pour ne defrauder de louange meritee celui à la gloire duquel je participe en quelque sorte.** A ceste haute entreprise m'ayant autant genereusement porté **la faveur en l'honneur que les trois illustres & magnifiques Estats de ceste Province monstrent unanimement** au desir & recognoissance d'un tel & si digne ouvrage en l'assemblee tenuë à Aix,
- 15 sous la presidence de Messire Charles de Saint Sixt Evesque de Riez, l'an mil six cens & trois, comme le desir d'acquerir quelque immortelle renommee, & d'illustrer ma patrie par une si noble action [...]: se presentant comme **pour tiers, & puissant renfort, un génie naturel qui me faisant naistre peintre et poëte, m'a tousiours depuis ma plus tendre jeunesse, rendu enclin à la curiosité** & cognoissance particuliere des diverses armoiries, enseignes, tymbres, blasons & devises, sources, descentes & suittes des plus illustres, claires & nobles
- 20 maisons...

Document 2 : Portrait de César de Nostredame paru dans *L'histoire et Chronique de Provence, Lyon, 1614, p. 19 bis.*



Document 3. César de NOSTREDAME, *Histoire et Chronique...., op. cit., p. 802, année 1564*

les consuls prient
Michel de
Nostradame pere
de l'Autheur
d'estre avec eux et
parler à sa Majesté

[Les] Consuls le receurent à la porte par où il entra, sous un poisle de damas violet & blanc. 1
Ces deux Magistrats honnorablement accompagnés des plus nobles & plus apparens
bourgeois de la ville, supplierent bien instamment Michel de Nostradame, personnage le nom
duquel suffit assés, de vouloir estre avec eux, & parler à sa Majesté au point de la reception, 5
estimant à l'avanture non en vain, qu'elle auroit un contentement particulier de le voir : mais

il s'en excusa autant gracieusement qu'il peut à de Cordoüa, son singulier & intime amy, & à ses compagnons, leur remonstrant qu'il desiroit faire son train à part, & saluër sa Majesté hors de la tourbe populaire & de ceste foule d'hommes, estant tres-bien adverti qu'il seroit requis & demandé comme il arriva.

Ainsi donc que sort decemment couvert, il attendoit le coup de rendre cest hommage à son Roy, voicy que les Consuls le monstrerent à sa Majesté, à laquelle tout à poinct il fit une tres-humble & convenable reverence d'une franche & philosophique liberté, prononçant ce vers du Poëte :

Vir magnus bello, nulli pietate secundus. 14

Paroles de M. de Nostredame au Roy

Suyvant, comme tout hors de soy par un aise extraordinaire qu'il sentit à ceste instant de se voir tant humainement accueilly d'un tel & si grand Monarque, duquel il estoit né subject, et comme indigne contre sa propre terre, ces mesmes paroles : *O ingrata patria, veluti Abdera Democrito*, Comme s'il eut voulu dire : ô terre ingrate [...] voyez l'estat que mon Roy daigne encore faire de moy ! Ce qu'il disoit sans doute assez ouvertement [...] contre le rude & incivil traitement que certains seditieux [...], gens de sac & de corde, bouchers sanguinaires, & vilains Cabans* avoyent fait à luy qui donnoit tant de gloire à son pays. Adonc l'accompagna mon pere, car c'est de luy que je parle, tousiours costé à costé, avec son bonnet de velours d'une main & un gros & beau jonc marin d'Indie emmanché d'argent de l'autre, pour s'appuyer durant le chemin (parce qu'il estoit quelquefois tourmenté de ceste fascheuse douleur de pied que le vulgaire appelle gouttes) jusques aux portes du chasteau, & encor dans sa propre chambre, où il entretint fort longuement ce jeune Roy, & la Royne Regente sa mere, qui eurent cette humaine curiosité de voir toute sa petite famille, jusques à une fille de laict. Et de ce me souvient fort bien, car je fus de la partie. [...]

* Les Cabans qui sont les brassiers, vigneron & (autre telle) farine d'hommes l'avoyent tres indignement traité pour ses moyens & sa bourse

Envoyé querir Michel de Nostradame, auquel il fait quelques presents

L'antiquité, la Noblesse, la reputation, & l'assiete de cette tant excellente & riche Cité [Arles] l'arrestèrent plus longuement que n'avoyent fait les autres villes. Pendant son séjour il fut desireux de voir plus amplement mon pere, qu'il envoya querir expres, auquel apres plusieurs discours sçachant fort bien que le feu Roy Henry second de tres heroïque memoire son pere, en avoit fait cas particulier, & l'avoit beaucoup honoré à son voyage de France, il fit despecher avec un present de deux cents escus d'or, & de la moytié autant que la Reyne luy donna ses patentes de Conseiller & Medecin ordinaire, aux gages, prerogatives & honneurs accoustumez. Douces et agreables choses, si elles eussent eu quelque fermeté plus durable & pour luy & pour les siens, qu'il n'eut peu faillir de monter en quelque meilleure fortune qu'il ne les abandonna. Ces Royalles faveurs qui ne durerent qu'un moment semblerent estre les signes, & avant-courriers certains qu'un plus grand Roy que celuy de France l'envoyeroit bientost querir pour respondre à son tribunal, comme par apres nous verrons. 40

Document 4. Portrait de Michel de Nostredame par son fils César (cf. Jean BOYER, « Deux peintres oubliés du XVI^e siècle, Etienne Martellange et César de Nostredame », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français*, Année 1971 (1972), pp.13-20).

